

La comptabilisation des opérations d'accession sociale

Animation

Yvan CORBIC

Commissaire aux comptes

Frédéric ARNOUT

Responsable des études
financières

Durée

7 h sur 1 journée

Tarif

• **Coop** : Prise en charge
Sous conditions. Facturation en
cas d'annulation < 15 j.

• **Hors Coop** : 650,00 € TTC
Prix /pers. Stagiaires issus d'OLS
ou travaillant pour des Coop'Hlm

Sessions 2024

4 juin • 9h-17h30
@ Distanciel

Présentation

La comptabilité en accession sociale répond à des normes spécifiques et sont réglementées par la législation en vigueur.

Objectifs pédagogiques

- Appréhender les fondamentaux des spécificités comptables de l'accession sociale des opérations ;
- Réaliser toutes les écritures comptables de l'accession sociale.

Public

Responsable financier/ère • Responsable comptable • Auditeur/trice • Contrôleur/euse interne.

Prérequis

Aucun prérequis pour cette formation. Possibilité de compléter le parcours avec la formation « La fiscalité des opérations en accession sociale ».

Méthodologie et évaluation

- Cas pratiques
- Exposé didactique
- Échanges entre apprenants
- Évaluation du positionnement, des acquis et du niveau de satisfaction des apprenants par le biais de quatre questionnaires en ligne

Programme

- Les fondamentaux (règles, méthodes, principes, etc...) ;
- Le traitement comptable des opérations menées en direct par les organismes à travers un exemple ;
- Les particularités comptables des opérations menées en SCI ;
- Cas particuliers.



Contact

07 63 47 37 68

formations@arecoop.fr